



## Documents à fournir



Pour constituer mon «Dossier famille unique»,

Dossier administratif **valable jusqu'au 31 août 2022** pour toutes les activités

Livret de famille (page des parents et des enfants)

Justificatif de domicile (quittance de loyer d'un organisme, téléphone, facture EDF/GDF/EAU, de moins de 3 mois ou avis d'impôts, taxe d'habitation)

Hébergement par un tiers : fournir une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant et un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant

Pièce d'identité du demandeur (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)

Attestation du quotient familial (CAF ou MSA) de l'année civile en cours \*

Attestation d'assurance extrascolaire en cours de validité

Certificat médical en cas d'allergie, d'intolérance alimentaire ou autre

Relevé d'Identité Bancaire

(RIB) si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique de vos factures. L'autorisation de prélèvement (mandat SEPA) vous sera adressée par courrier et sera à nous retourner datée et signée dans les meilleurs délais.

Si autres cas, je fournis en complément :

Parents divorcés ou séparés : fournir le jugement de divorce ou de séparation, à défaut une autorisation d'inscription rédigée par le parent n'effectuant pas la démarche et accompagnée de la copie de sa carte d'identité

Enfant intégrant une classe ULIS : notification de la MDA

Demande de dérogation à la carte scolaire : lettre de motivation, fiche de paie de chaque parent à défaut attestation de l'employeur, contrat de travail de l'assistante maternelle en cours de validité et son justificatif de domicile et tout autre document pouvant justifier la demande

\* A défaut le tarif maximum sera appliqué

Si je ne dispose pas de ces documents ou autres cas particuliers, je m'adresse à Mairie [+]

Tout dossier incomplet ne sera ni traité ni conservé.

Dès validation de mon dossier, je reçois une notification.

### Infos et renseignements :

Mairie [+] - Rue du Capitaine Bozambo - CS41012 26102 Romans-sur-Isère Cedex

Tél. 04 75 05 51 51 - Courriel : [mairieplus-contact@ville-romans26.fr](mailto:mairieplus-contact@ville-romans26.fr)

[+] d'infos : [ville-romans.fr](http://ville-romans.fr)

# Inscriptions scolaires et périscolaires

Du 22 mars  
au 2 mai 2021

**Dossier famille unique**

Une seule période d'inscription

École – Restauration scolaire  
Heures éducatives – Activités  
du mercredi

Covid-19 : toutes les démarches  
possibles à distance.



# Dans le cadre de sa politique de satisfaction des usagers, la Ville de Romans-sur-Isère poursuit cette année encore la dématérialisation des démarches pour les familles. Cette inscription en ligne, garantit également un accueil fluide du public à Mairie [+], au vu de la situation sanitaire.

- Une seule période d'inscription, en quelques clics : du 22 mars au 2 mai pour tous
- Si vous détenez un « Dossier Famille Unique », une simple vérification de vos données familles et un seul document à fournir. Il sera ainsi valable jusqu'au 31 août 2022.\*
- Pour les pré-inscriptions scolaires et les demandes de dérogation : faites la démarche en ligne puis un conseiller vous contacte pour planifier un rendez-vous à Mairie [+] et finaliser l'inscription.
- Les personnes éloignées du numérique ne sont pas oubliées et pourront solliciter un rendez-vous auprès de Mairie [+] ou bénéficier de l'Espace Numérique mis à disposition.

## 1 ère étape EN LIGNE ou à Mairie [+]

### Mon dossier famille unique

**- MES ENFANTS N'ONT JAMAIS ETE INSCRITS A L'ECOLE  
- MES ENFANTS N'ONT PAS ETE INSCRITS A UNE ACTIVITE  
EN 2020-2021**

*Je constitue mon dossier Famille unique et je fournis les pièces nécessaires*

#### En ligne

Je me connecte à « l'espace citoyens » sur ville-romans.fr, onglet Espace citoyens puis je renseigne mes identifiants ou je crée mon compte si je n'en dispose pas.

Menu « nouvelle démarche » puis pavé « Famille »



#### LES DÉMARCHES

Choisissez une démarche

Choisissez le métier puis le type de démarche que vous souhaitez, ou effectuez une recherche pour trouver rapidement la démarche qui vous intéresse.

vosre recherche

#### LES DÉMARCHES DE MA COMMUNE



FAMILLE

**DÈS VALIDATION DE MON DOSSIER,  
JE REÇOIS UNE NOTIFICATION**

**MES ENFANTS SONT / ONT ETE INSCRITS A UNE ACTIVITE EN 2020-2021 :**  
Je vérifie les données de ma famille, je les valide et je fournis la pièce nécessaire (Restauration, heures éducatives, activités du mercredi et/ou des vacances scolaires)

Si vous disposez d'un compte « espace citoyens » : sur ville-romans.fr onglet espace citoyens puis entrez vos identifiants, onglet « données famille »

#### ÉDITION DE DOCUMENTS

DONNÉES FAMILLE



Fiche d'informations famille

Télécharger

Je valide mes informations et je fournis mon justificatif de domicile (\*cf liste au dos) via le bulletin « valider mes données familles », accessible dans le menu « autres démarches »

Si j'ai des modifications à apporter j'utilise l'onglet « Autres démarches » dans mon espace

#### MA FAMILLE



## 2 ème étape EN LIGNE ou à Mairie [+]

### Préinscription

**Je préinscris mes enfants à l'école \* et/ou aux activités**

**périscolaires :** Restauration scolaire - Heures éducatives - Activités du mercredi - Pass'vacances \*

Je préinscris mon/mes enfants aux activités via les formulaires en ligne sur mon « espace citoyens » : sur ville-romans.fr ou via les fiches d'inscriptions à retirer à Mairie [+].

**Réponse au plus tard le 15 juin 2021.**

\*Inscriptions scolaires : pour les enfants des très petites sections et des petites sections maternelles, CP et nouveaux arrivants, après validation de votre demande en ligne, vous serez contacté par nos services pour prendre rendez-vous et finaliser votre inscription à Mairie [+].

Aucune démarche d'inscription scolaire n'est nécessaire pour les autres classes : L'enfant continue son cycle scolaire. Pour les demandes de dérogation, le dossier sera examiné selon les critères par une commission qui se tiendra en juin. Un courrier de réponse vous sera ensuite envoyé.

\* Pour les Pass'vacances à partir de l'été 2021 se reporter aux périodes d'inscription dédiées.